IMPORTANT: À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT. L'UTILISATION DU LOGICIEL EST SOUMISE AUX TERMES DE LA LICENCE D'UTILISATION HEWLETT-PACKARD COMPANY (« HP »), DÉTAILLÉS CI-DESSOUS. L'UTILISATION DU LOGICIEL EMPORTE ACCEPTATION PAR LE CLIENT DES TERMES DE LADITE LICENCE. SI LE CLIENT N'ACCEPTE PAS LES TERMES DE LA PRÉSENTE LICENCE, IL N'EST PAS AUTORISÉ À INSTALLER LE LOGICIEL.

LE PRÉSENT DOCUMENT EST UN <u>CONTRAT DE LICENCE D'ÉVALUATION DU LOGICIEL</u> (LE « CONTRAT ») ENTRE HP COMPANY ET LE BÉNÉFICIAIRE DU LOGICIEL (LE « CLIENT »). CE CONTRAT ENTRERA EN VIGUEUR LORSQUE LE CLIENT INSTALLERA LE LOGICIEL (« DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR »). LA VERSION DU LOGICIEL FOURNIE EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT EST LIMITÉE DANS LE TEMPS ET NE FONCTIONNERA QUE PENDANT UNE DURÉE LIMITÉE APRÈS L'INSTALLATION INITIALE. AUCUN AVIS D'EXPIRATION NE SERA DONNÉ ET VOUS ÊTES INVITÉ À SUPPRIMER TOUTE DONNÉE IMPORTANTE AVANT L'EXPIRATION. CETTE COPIE CONTIENT UNE VERSION PLEINEMENT OPÉRATIONNELLE DU LOGICIEL ET COMPREND TOUTES LES FONCTIONNALITÉS, EXTENSIONS ET OPTIONS ACTUELLEMENT DISPONIBLES. SI VOUS SOUHAITEZ CONTINUER À UTILISER LE LOGICIEL APRÈS EXPIRATION DE LA PÉRIODE SPÉCIFIÉE CI-DESSOUS, VOUS DEVREZ VOUS PROCURER UNE (DES) CLÉ(S) DE LICENCE SUPPLÉMENTAIRE(S). LES CLÉS DE LICENCE SONT DISPONIBLES MOYENNANT L'ACHAT D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION, DISPONIBLE AUPRÈS DE HP OU DE L'UN DE SES PARTENAIRES.

LOGICIEL: HP StorageWorks Data Protector Express Software

PRODUIT / RÉFÉRENCE: TC330B, TC330BAE, TC331BAE, TC331BAE, TC332BAE, TC332BAE, TC333BAE, C1529-10050, C1529-10057

VERSION: 60 JOURS - NON DESTINÉE À LA REVENTE

NOMBRE DE MACHINES: SUIVANT LE CERTIFICAT D'AUTORISATION

DÉFINITIONS

Dans les présentes, l'on entend par :

- « Logiciel » : un ou plusieurs programmes capables de fonctionner sur un contrôleur, un processeur ou tout autre produit matériel (« Matériel »), ainsi que la documentation y afférente. Le Logiciel est soit un produit distinct fourni avec un autre produit (« offre logicielle groupée »), soit un produit intégré à un matériel et indissociable de celui-ci en fonctionnement normal (« Microprogramme »).
- « Utilisation » : toute opération de stockage, de chargement, d'installation, d'exécution ou d'affichage du Logiciel sur un Matériel.
- « Produits » : le Logiciel et la documentation associée dont HP décide de la mise à disposition.
- « Licence de logiciel » : la concession d'un droit d'utilisation du Logiciel et les conditions générales de licence stipulées dans les présentes.

CONCESSION DE LICENCE

- 1. HP concède au client une licence restreinte non exclusive d'Utilisation de la version en code objet du Logiciel sur le nombre de Machines stipulé ci-dessus, à tout moment et conformément aux :
 - a. conditions énoncées dans les présentes, et
 - restrictions et autorisations d'Utilisation du Logiciel spécifiées par HP dans son devis, sur sa facture ou dans les conditions accompagnant le Logiciel, et
 - c. conditions générales du fournisseur tiers de HP accompagnant le Logiciel.

En cas de conflit, les conditions générales du fournisseur tiers accompagnant le Logiciel ne prévaudront sur les restrictions et autorisations d'Utilisation spécifiées par HP et sur les conditions exposées dans les présentes QU'EN CE QUI CONCERNE LE LOGICIEL TIERS CORRESPONDANT (LESDITES TIERCES CONDITIONS N'AURONT EN AUCUN CAS POUR EFFET D'ÉTENDRE LES OBLIGATIONS DE HP NI SON ÉVENTUELLE RESPONSABILITÉ EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT). En outre, les restrictions et autorisations d'Utilisation spécifiées par HP prévaudront sur les conditions exposées dans les présentes.

2. LE LOGICIEL VISÉ DANS LES PRÉSENTES EST FOURNI PAR HP ET PAR DES EDITEURS TIERS, Y COMPRIS LA COMMUNAUTÉ OPEN SOURCE (« LOGICIEL ACCESSOIRE »). L'UTILISATION DU LOGICIEL HP, DU (DES) LOGICIEL(S) ACCESSOIRE(S), DES DOCUMENTS IMPRIMÉS Y AFFÉRENTS ET DE LA DOCUMENTATION « EN LIGNE » OU ÉLECTRONIQUE (« PRODUIT »), EST SUBORDONNÉE AUX ET EST LIMITÉE PAR LES CONDITIONS CI-APRÈS, Y COMPRIS LA DÉCLARATION DE GARANTIE « EN L'ÉTAT » ET LES CONDITIONS DES CONTRATS DE LICENCE DE(S) LOGICIEL(S) ACCESSOIRE(S) (« LICENCES DE LOGICIEL ACCESSOIRE »). L'UTILISATION DU (DES) LOGICIEL(S) ACCESSOIRE(S) SERA RÉGIE PAR LA LICENCE DE LOGICIEL ACCESSOIRE APPLICABLE, ÉTANT PRÉCISÉ TOUTEFOIS QUE LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'EXCLUSION DE GARANTIE ET À LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE HP CONTENUES DANS LA DÉCLARATION DE GARANTIE « EN L'ÉTAT » DU PRÉSENT CONTRAT S'APPLIQUERONT ÉGALEMENT AUDIT (AUXDITS) LOGICIEL(S) ACCESSOIRE(S). HP A IDENTIFIÉ LA PROPRIÉTÉ DE CHAQUE LOGICIEL ACCESSOIRE EN NOTANT LE NOM DU TITULAIRE DES DROITS SUR LE LOGICIEL ACCESSOIRE DANS CHAQUE FICHIER DE LOGICIEL(S) ACCESSOIRE(S), ET/OU EN FOURNISSANT UNE INFORMATION SPÉCIFIQUE DANS LE FICHIER « ACCESSOIRE.TXT ». LES LICENCES DE LOGICIEL(S) ACCESSOIRE(S) SONT ÉGALEMENT RÉPERTORIÉES DANS LE FICHIER « ACCESSOIRE.TXT ». EN ACCEPTANT LES DISPOSITIONS DU PRÉSENT CONTRAT, LE CLIENT ACCEPTE ÉGALEMENT LES CONDITIONS DE CHAQUE LICENCE DE LOGICIEL ACCESSOIRE STIPULÉES DANS LE FICHIER « ACCESSOIRE.TXT ».

SI, ET SEULEMENT SI, LE PRODUIT INCLUT UN LOGICIEL CONCÉDÉ SOUS LICENCE EN VERTU DE LA LICENCE PUBLIQUE GÉNÉRALE GNU (« LOGICIEL GPL »), LE CLIENT PEUT OBTENIR UNE COPIE COMPLÈTE DU CODE SOURCE DE CE LOGICIEL GPL (« CODE SOURCE GPL »), EN LE TÉLÉCHARGEANT À PARTIR D'UN SITE SPÉCIFIÉ SUR LE SITE WEB WWW.HP.COM. À LA DEMANDE ÉCRITE DU LICENCIÉ, HP FOURNIRA, PAR E-MAIL, UNE COPIE COMPLÈTE DU CODE SOURCE GPL, EN CONTREPARTIE DU PAIEMENT D'UNE REDEVANCE COUVRANT LE COÛT DE DISTRIBUTION DE CETTE COPIE. LES INFORMATIONS RELATIVES À LA FORMULATION D'UNE DEMANDE ÉCRITE DE CODE SOURCE GPL SONT DISPONIBLES SUR LE SITE WWW.HP.COM.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LICENCE

DROIT D'AUTEUR. Le Logiciel est la propriété de HP ou d'éditeurs tiers, qui en détiennent les droits d'auteur. La licence de logiciel concédée au Client ne lui confère aucun titre ni droit de propriété, et ne constitue en aucune façon une cession des droits de propriété intellectuelle ou industrielle portant sur le Logiciel. En cas de contrefaçon, les éditeurs tiers pourront se prévaloir de leurs droits sur le Logiciel afin de les faire respecter. RESTRICTIONS. Le Client n'est pas autorisé à louer ou à céder le Logiciel de quelque manière que ce soit, si ce n'est selon les modalités expressément autorisées dans la présente Licence. Le client n'est pas autorisé à diffuser ou mettre le Logiciel à disposition par le biais d'Internet, de tout autre réseau ou technologie publiquement accessible. Le Client s'engage à ne pas retirer les mentions relatives aux droits d'auteur, marques déposées ou autres mentions de propriété du Logiciel figurant dans le logiciel ou son support. Tous les droits d'auteur doivent être reproduits. COPIE. Le Client s'engage à ne pas copier le Logiciel en dehors des cas prévus par les présentes. Le client est autorisé à copier le Logiciel dans la mémoire locale ou produit de stockage dans la limite du nombre d'ordinateurs pour lequel il est autorisé à le faire. Le Client n'est pas autorisé à copier le Logiciel sur un serveur réseau, ni sur un intranet d'entreprise ou privé. Le Client est autorisé à effectuer des copies d'archivage ou de sauvegarde du Logiciel.

RÉSILIATION. HP se réserve le droit de résilier la Licence de logiciel du Client après mise en demeure de se conformer aux dispositions de la Licence restées infructueuses. Dès résiliation de la Licence, le Logiciel et toutes les copies du Logiciel seront détruits ou renvoyés à HP. Les copies du Logiciel intégrées à des adaptations, à l'exception des données ponctuelles figurant dans les bases de données du Client, seront supprimées et détruites ou renvoyées à HP.

MODIFICATION / DÉCOMPILATION. Le Client s'engage à ne pas modifier, désassembler, soumettre à l'ingénierie inverse, décompiler ou développer des travaux dérivés du Logiciel sans le consentement préalable écrit de HP. Si le client dispose d'autres droits en vertu de la loi, il devra fournir à HP des informations raisonnablement détaillées sur tout désassemblage ou toute décompilation qu'il envisage de réaliser. Le client s'engage à ne pas décrypter le logiciel, sauf si une telle opération s'avère nécessaire aux fins d'une utilisation légitime du Logiciel.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

SAUF DISPOSITIONS LOCALES CONTRAIRES, HP OU SES FILIALES, SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, EMPLOYÉS, AGENTS OU FOURNISSEURS, NE SERONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, SPÉCIAUX, INCIDENTS, CONSÉCUTIFS, PUNITIFS OU AUTRES (Y COMPRIS LA PERTE DE PROFITS, LA PERTE DE DONNÉES OU LES COÛTS LIÉS AUX PANNES), DÉCOULANT DE L'UTILISATION, DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISATION OU DES RÉSULTATS DE L'UTILISATION DU LOGICIEL, QUE CE SOIT SUR LE FONDEMENT DE LA GARANTIE, DE LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, DÉLICTUELLE OU TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE, QUE HP AIT ÉTÉ OU NON INFORMÉE DE L'ÉVENTUALITÉ DE LA SURVENANCE DE TELS DOMMAGES. LE LOGICIEL N'EST PAS SPÉCIFIQUEMENT CONÇU, FABRIQUÉ NI ÉLABORÉ POUR ÊTRE UTILISÉ DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION, DE LA CONSTRUCTION, DE LA MAINTENANCÉ OU DE L'EXPLOITATION D'INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, DE SYSTÈMES DE NAVIGATION OU DE COMMUNICATION AÉRIENNES, DE CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN, D'ÉQUIPEMENTS DE SURVIE OU DE SYSTÈMES D'ARMEMENT. TOUTE UTILISATION DU LOGICIEL DANS CE TYPE D'APPLICATIONS SE FERA SOUS L'UNIQUE RESPONSABILITÉ DU CLIENT. LE CLIENT INDEMNISERA HP ET LA TIENDRA À COUVERT DE TOUT DOMMAGE, PERTE, DÉPENSE OU RESPONSABILITÉ LIÉ À UNE TELLE UTILISATION. Dans tous les cas, l'entière responsabilité de HP, en vertu des dispositions de la présente Licence et de la limitation expresse de garantie se limitera au montant le plus élevé entre celui effectivement payé par le Client pour le logiciel et \$ 5,00. L'Utilisation du Logiciel par le Client se fait à ses propres risques. Dans le cas où le Logiciel s'avérerait défectueux, le Client supportera l'ensemble des coûts de maintenance, de réparation ou de correction. Certaines législations n'autorisant pas l'exclusion ou la limitation de responsabilité au titre de dommages incidents ou consécutifs, il se peut que la limitation ci-dessus ne s'applique pas au Client dans la mesure où une telle réglementation lui serait localement applicable.

GARANTIE: HP garantit uniquement que le support du Logiciel sera exempt de tout défaut pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de sa Livraison.

GARANTIE EXCLUSIVE: la seule et entière responsabilité de HP et de ses fournisseurs, et l'unique recours du Client en cas de nonconformité du Logiciel avec la présente garantie limitée, seront la réparation ou le remplacement du support défectueux. Cette garantie et ce recours sont subordonnés au renvoi par le Client du support défectueux à HP pendant la période de garantie et dans le pays d'obtention de la Licence du Logiciel.

EXCLUSION: DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LÉGISLATION LOCALE APPLICABLE, LE PRÉSENT LOGICIEL EST FOURNI AU CLIENT « EN L'ÉTAT », SANS GARANTIE OU CONDITION D'AUCUNE SORTE, ORALE OU ÉCRITE, EXPRESSE OU IMPLICITE. HP EXCLUT EN PARTICULIER TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ASSURANCE DE QUALITÉ, DE NON-CONTREFACON, DE PROPRIÉTÉ, D'EXACTITUDE DU CONTENU INFORMATIONNEL ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. LE CLIENT ASSUME TOUS LES RISQUES AFFÉRENTS AUX RÉSULTATS ET AU FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL. AUCUNE INFORMATION ORALE OU ÉCRITE, NI AUCUN CONSEIL DONNÉ PAR HP OU L'UN DE SES REPRÉSENTANTS AUTORISÉS, NE POURRA DONNER LIEU À LA CRÉATION D'UNE GARANTIE NI NE MODIFIERA LA PRÉSENTE GARANTIE « EN L'ÉTAT ». Certaines législations n'autorisant pas les exclusions de garanties ou de conditions implicites, il se peut que l'exclusion ci-dessus ne s'applique pas au Client dans la mesure où une telle réglementation lui serait localement applicable. Le Client peut bénéficier d'autres droits, variant suivant les pays, les États ou les provinces.

REMARQUE: SAUF DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LÉGISLATION LOCALE, LES PRÉSENTES CONDITIONS DE GARANTIE NE CONSTITUENT AUCUNE EXCLUSION, RESTRICTION OU MODIFICATION DES DISPOSITIONS D'ORDRE PUBLIC RÉGISSANT LES LICENCES DE LOGICIELS, MAIS S'Y AJOUTENT, ÉTANT TOUTEFOIS ENTENDU QUE L'APPLICATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX CONTRATS DE VENTE INTERNATIONAUX DE MARCHANDISES EST SPÉCIFIQUEMENT EXCLUE, ET NE RÉGIRA NI NE S'APPLIQUERA AU LOGICIEL FOURNI EN RELATION AVEC LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE GARANTIE.

DROITS RESTREINTS DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN: si le logiciel est concédé en vue d'être utilisé dans le cadre de l'exécution d'un contrat de maîtrise d'œuvre ou de sous-traitance du gouvernement américain, le Client convient que, conformément aux règlements fédéraux relatifs aux achats FAR 12.211 et 12.212, les logiciels commerciaux, la documentation des logiciels et les données techniques relatives aux produits commerciaux sont concédés sous licence en vertu de la licence commerciale standard du fournisseur.

CONDITIONS GÉNÉRALES:

CESSION : le Client ne peut céder aucun droit ni obligation relevant des présentes sans le consentement préalable écrit de HP.

EXPORTATION: le Client qui exporte, réexporte ou importe des Produits, technologies ou données techniques HP sous licence, acquises en vertu des présentes, est tenu de respecter les lois et réglementations applicables et d'obtenir les autorisations d'exportation et d'importation requises. HP est en droit de suspendre l'exécution du contrat si le Client se rend coupable d'infraction à une quelconque loi ou réglementation applicable.

INDÉPENDANCE DES CLAUSES: dans l'éventualité où l'une quelconque des clauses ou dispositions des présentes serait déclarée illégale ou inapplicable, elle sera réputée non écrite et n'altérera aucunement la validité ou l'applicabilité des autres clauses ou dispositions qui demeureront pleinement effectives.

INTÉGRATION / PRÉSÉANCE : les dispositions de la présente Licence de Logiciel HP se substituent à toute communication, déclaration ou convention antérieure, orale ou écrite, entre les parties, ayant le même objet. Les clauses et conditions supplémentaires ou différentes contenues dans les documents émanant du Client ne s'appliqueront pas. Les présentes conditions de Licence de Logiciel HP ne pourront être modifiées que par un avenant signé par un représentant autorisé de chacune des parties.

DROIT APPLICABLE: la validité de toutes les clauses du présent Contrat, de même que les droits, devoirs et obligations des parties en vertu du présent Contrat, seront régis par le droit de l'État de Californie, États-Unis, indépendamment de tous principes de conflit de lois ou d'élection de droit dans l'État de Californie qui pourraient résulter de l'application du droit d'une autre juridiction.